Une aide sans rendez-vous, pour les Monsois.



Le CCAS met en place une nouvelle permanence pour vous aider à constituer votre dossier MDPH le lundi de 13h30 à 16h et le mardi de 9h à 12h, dans ses locaux, 27 avenue Robert Schuman.

Conditions :

- Sans rendez-vous
- Pour les Monsoises et Monsois

Pièces obligatoires à amener :

- Certificat médical MDPH de -6 mois
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 28/04/2026 - 12:30):
https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/une-permanence-au-ccas-pour-les-dossiers-mdph